

Aptitude à pratiquer : demande de renseignements supplémentaires

Instructions :

Veuillez compléter ce document et le soumettre par courriel, avec votre demande pour un permis d'agent(e) en formation (catégorie 3) ou votre demande de permis d'agent(e) de catégorie 1, à l'attention de la directrice des inscriptions à registration-inscription@cpata-cabamc.ca. Cette demande doit demeurer confidentielle. Des procédures liées à une réponse affirmative à la question portant sur l'aptitude à pratiquer dans les demandes de catégorie 1 ou 3 se trouvent [ici](#).

SEULS LES RENSEIGNEMENTS EXIGÉS PAR LA LOI SERONT FOURNIS AU SUPERVISEUR DE VOTRE FORMATION.

En posant la question sur le formulaire de demande de permis de catégorie 1 et sur le formulaire de demande pour devenir agent(e) en formation (catégorie 3), le Collège cherche à obtenir des renseignements au sujet de votre aptitude en matière de pratique du droit, en vertu des sections (b)(iii), 5(b)(ii), 6(b)(ii), 7(b)(ii), 8(b)(iii), 9(b)(ii), 10(b)(ii), et 11(b)(ii) des règlements et des sections 45(1)(f), 48(1)(n) and 68(b) du Règlements administratif. L'obligation du Collège à protéger l'intérêt public s'aligne sur l'obligation éthique d'un agent(e) de brevet ou de marques de commerce à respecter la dignité humaine et la valeur des personnes et à traiter toute personne de manière égale et sans discrimination.

Le Collège s'efforce de gérer les questions portant sur la capacité, sans toutefois causer de torts aux postulants, sans empêcher les personnes désirant obtenir une aide de la recevoir et sans jouer un rôle dans la stigmatisation des questions portant sur la santé mentale.

Dans le but de protéger votre droit à la vie privée, les renseignements que vous fournissez seront confidentiels et ne seront fournis qu'au Comité des inscriptions. Les renseignements y sont considérés pertinents face à une préoccupation au sujet de votre aptitude à exercer en tant qu'agent(e) de brevet ou qu'agent(e) de marques de commerce. Ces renseignements ne seront fournis qu'à la suite de votre demande voulant que le Comité tienne compte des renseignements.

Le métier d'agent(e) de brevet et d'agent(e) de marques de commerce est rigoureux et nécessite un haut niveau de fonctionnement. Toute circonstance vous empêchant d'exercer votre métier en tant qu'agent(e) de brevet ou qu'agent(e) de marques de commerce représente un risque pour les intérêts des clients et a une incidence sur la réputation du métier. Le Collège est conscient que nous vivons tous des moments de stress et que nous y réagissons de différentes manières. Vous pourriez ainsi être en mesure d'exercer votre métier d'agent(e) de brevet ou d'agent(e) de marques de commerce de manière compétente, malgré vos difficultés passées.

Agissant à titre d'organisme dirigeant de la profession, le Collège a pour objectif d'établir si la déficience d'un(e) postulant(e) mine entièrement sa capacité à exercer les tâches d'un agent(e) de brevet ou d'un agent(e) de marques de commerces.

Le Collège cherche à obtenir des informations au sujet de vos conditions actuelles pouvant avoir une incidence sur votre participation aux exigences de formation ou qui pourraient nuire à votre capacité d'exercer le métier d'agent(e) de brevet ou d'agent(e) de marques de commerce. Le Collège ne cherche pas à obtenir d'informations au sujet d'anciennes conditions n'ayant pas d'incidence sur l'exercice de vos fonctions en tant qu'agent(e) en formation ou qu'agent(e). Vous devrez uniquement mentionner les circonstances actuelles pouvant avoir une incidence sur l'exercice de vos fonctions en tant qu'agent(e) en formation ou qu'agent(e).

Le fait d'avoir demandé une aide professionnelle pour régler un problème ne représente pas un frein pour une inscription. Disposer d'une aide professionnelle est généralement un élément positif, étant donné que cela prouve que vous tentez de gérer activement la situation et de devenir acteur/trice de votre propre vie.

Veillez communiquer avec le Directeur des inscriptions (registration-inscription@cpata-cabamc.ca) pour discuter de vos préoccupations au sujet de la confidentialité.

1. Nom complet :

En posant la question suivante, le Collège ne cherche pas à obtenir d'informations au sujet d'anciennes conditions n'ayant pas d'incidence sur l'exercice de vos fonctions en tant qu'agent(e) de brevet ou qu'agent(e) de marques de commerce.

2. En vous basant sur votre histoire personnelle, vos circonstances actuelles ou sur tout autre opinion ou conseil reçus, ressentez-vous actuellement une condition pouvant vraisemblablement avoir une incidence majeure sur votre rendement en tant qu'agent(e) en formation ou qu'agent(e)?

Oui

Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez décrire de manière générale la « déficience » qui est susceptible d'altérer substantiellement votre capacité à exercer les fonctions d'agent(e) en formation ou qu'agent(e). Veuillez joindre des feuilles supplémentaires au besoin. (En fonction de votre réponse, le Collège pourrait vous demander de fournir des renseignements supplémentaires ou demander à une autre source de le faire.)

Signature

Date

Tout renseignement au sujet de cette demande sera recueilli, utilisé ou divulgué, en vertu de la Déclaration de confidentialité du CABAMC.